

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEVT 015-7473/19/BM

■ Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public Centre de Ressources pour la Politique de la Ville en Provence-Alpes-Côte-d'Azur relative à la réalisation de l'évaluation des contrats de ville 2015-2020

MET 19/13694/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville.

La Métropole Aix-Marseille-Provence assure le pilotage stratégique des Contrats de Ville sur les quartiers prioritaires, afin de garantir une coordination et une cohérence territoriale.

Pour accompagner la montée en compétence des acteurs locaux, le Groupement d'Intérêt Public Centre de Ressources pour la Politique de la Ville en Provence-Alpes-Côte d'Azur (GIP CRPV PACA) a pour objet de venir en appui aux acteurs de la politique de la ville qui œuvrent pour l'amélioration de la situation des territoires prioritaires.

A ce titre, une convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le GIP CRPV PACA a été conclue le 22 novembre 2017 pour la réalisation de l'évaluation à mi-parcours des Contrats de Ville de 2015 à 2020 distinguant trois phases de réalisation :

- Une première phase répondant à l'évaluation intermédiaire des Contrats de Ville 2015-2020 ;
- Une deuxième phase d'exploitation du référentiel d'évaluation ;
- Une troisième phase d'évaluation finale et de prospective.

Signé le 19 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

Cette convention définissait les différentes étapes de travail de la phase 1 et prévoyait que la détermination des étapes de travail des phases 2 et 3, ainsi que leur plan de financement, feraient l'objet d'avenants à la convention.

La phase 2 a ainsi fait l'objet d'un avenant à la convention de partenariat, approuvé par délibération n°DEVT 005-6151/19/BM du Bureau de la Métropole du 20 juin 2019.

Conformément à la convention initiale, il convient de conclure un nouvel avenant à cette convention portant sur la détermination des étapes de travail de la phase 3 et sur son plan de financement.

Suite au Comité de Pilotage du 21 mars 2019 présentant les résultats de l'évaluation à mi-parcours des Contrats de Ville quatre grandes orientations ont été validées, constituant les étapes de travail de la phase 3 :

- La co-construction d'un plan d'accompagnement des professionnels métropolitains et communaux avec la mobilisation de ressources internes et externes en appui aux acteurs des territoires de proximité ;
- Le renforcement d'une politique autour de « La jeunesse - Le champ de l'éducation des enfants, de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et du soutien aux familles » justifié par une surreprésentation des mineurs vulnérables et de la part des mineurs vivants dans des situations de grande pauvreté dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La mise en œuvre d'une démarche prospective, claire, partagée et territorialisée à moyen et long terme en approfondissant les réflexions autour du devenir des quartiers prioritaires de la métropole ;
- Plus largement l'accompagnement à l'expérimentation et à l'innovation sur les différents sujets ayant trait à la politique de la ville et à la Cohésion sociale.

Cet avenant à la convention de partenariat avec le GIP CRPV PACA permettra la mobilisation de ressources externes et d'outils d'évaluation des politiques menées au service des Quartiers Prioritaires de la Métropole.

Au titre de cette phase 3, la Métropole versera une participation financière au GIP CRPV PACA d'un montant de 100 000 euros.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau Métropolitain d'approuver l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre la Métropole Aix- Marseille-Provence et le GIP CRPV PACA déterminant les étapes de travail de la phase 3 visée dans la convention initiale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 qui organise un nouveau cadre d'action pour la Politique de la Ville ;

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

- La délibération du 19 octobre 2017 N°DEVT013-2609/17/BM relative à l'approbation d'une convention de partenariat avec le GIP du Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA pour la réalisation de l'évaluation des contrats de ville 2015-2020 ;
- La délibération N°FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du 20 juin 2019 N°DEVT 005-6151/19/BM relative à l'approbation d'un avenant à la convention de partenariat avec le GIP du Centre de Ressource Politique de la Ville.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les quatre grandes orientations de la Politique de la Ville validées suite au Comité de Pilotage du 21 mars 2019 constituent les étapes de travail de la phase 3 du partenariat conclu entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le GIP CRPV PACA pour la réalisation de l'évaluation des contrats de ville 2015-2020 ;
- Que l'approbation d'un avenant n° 2 à la convention de partenariat de la Métropole Aix-Marseille-Provence et le GIP CRPV PACA.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n °2, ci-annexé, à la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Groupement d'Intérêt Public Centre de Ressources pour la Politique de la Ville Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à la réalisation de l'évaluation des contrats de ville 2015-2020.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant à la convention et toutes les pièces afférentes.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole, chapitre E110, nature 65748 sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020